



FO' Lire

SEPTEMBRE 2016

AUDIOVISUEL

Tendre l'oreille et Voir l'avenir

Réorganisation, fusion, restructuration Et ça continue encore et encore, C'est que le début d'accord, d'accord

Lors du dernier CTL du 29Août 2016, la DISI du Sud-Est a appris qu'elle allait prendre en charge le pilotage fonctionnel des ESI de Fort de France (Martinique) et de St Denis de la Réunion.

Tout ceci, sans compensation financière et sans renfort en personnel.

De plus, la DGFIP a décidé de regrouper les ESI de Marseille sur le site de St Loup au 01er janvier 2018.

A ce sujet, des groupes de travail seront prochainement constitués

FO DGFIP restera attentif aux réflexions qui en ressortiront et attendra la plus grande transparence sur l'élaboration du projet dans le plus grand respect des conditions et du volume d'emplois nécessaires aux missions des 2 ESI actuels.



NUMERIQUE, QUAND TU NOUS TIENS !!!

Le 01^{er} juin 2015 le gouvernement annonçait la dématérialisation du bulletin de paie pour les fonctionnaires, à l'échéance de 2020.

Dès cette année, la DGFIP pilotera des expérimentations avec l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public. (ENSAP) Sur cet espace, le fonctionnaire pourra retrouver toutes les informations liées à sa rémunération (Fiche de paie, bulletin de pension, consultation du compte individuel personnalisé, etc..).

Une version papier des bulletins de paie ne serait conservé uniquement pour certains métiers, qui seront définis dans un prochain Comité Technique Ministériel.

FO-DGFIP continuera de défendre la garantie d'une version papier pour tous les agents qui le souhaiteraient

Nous écoutons la Direction, qui nous annonce que le contrôle sur place de la présence d'un téléviseur, devient de plus en plus difficile sur le plan pratique, mais aussi juridique.

Nous avons entendu, les modalités de contrôle de la contribution doivent évoluer.

Dans les Bouches-du Rhône, 7 agents composent cette équipe dont 1 cadre B sur l'antenne d'Aix e Provence. Le secteur audiovisuel public sera désormais traité par le pôle national de Toulouse (POLRE). Les agents du 13 ne traiteront plus que la vérification des entreprises (brasseries, bars etc...).

Cette évolution se traduit sur le département par la mise en place de nouvelles modalités sur la mission. Les agents du SCRA seront intégrés dans les PCE. Quand on nous parle de meilleures transmissions des procédures et du savoir-faire, **nous voyons l'avenir !!!**

La Direction regroupe les missions et les personnels et s'économise des emplois.



Quand simplifier les choses devient compliqué ...

Plus de 3600 procédures nécessitent une demande d'autorisation auprès des administrations. Seulement un tiers d'entre elles se voient appliquer le nouveau principe de l'acceptation tacite (Loi de simplification 2013). Le silence gardé plus de 2 mois par l'administration vaut acceptation. Le SAVA (Silence Administratif Vaut Acceptation) est devenu un sigle, un slogan mais pas une pratique. Depuis 2013 pas loin de 50 décrets ont été signés, fixant les exceptions à ce principe de simplifications de procédures.

Le 10 mai 2016 une nouvelle proposition de loi est déposée à l'Assemblée Nationale pour alléger les 50 décrets pris depuis 2013. Il s'agit, selon les auteurs de ce dernier, de redonner du sens à ce principe, le rendre applicable pour les entreprises et les particuliers. Celui-ci devrait être appliqué par l'administration sociale (CPAM et services sociaux).

En attendantt, tout le monde y perd son latin et son temps

C'est quand même pas compliqué de simplifier les choses !!!